



# VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 38

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 29 juin 2022

### **OBJET :**

DE-22-06-1-33) ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 143 RUE DIDEROT  
AUPRES DE L'EPFIF

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 16 juin 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme FOURNIER, BEUZELIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la convention d'intervention foncière en date du 12 mars 2009 entre la commune et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) ;

Vu l'acte authentique signé le 18 juillet 2019 transférant la propriété de l'immeuble sis 143 rue Diderot au bénéfice de l'EPFIF avec jouissance différée de 24 mois ;

Vu la consultation de France domaine en date du 30 mai ;

Considérant la proposition de la commune d'acquérir l'immeuble 143 rue Diderot auprès de l'EPFIF ;

Considérant le prix d'acquisition augmenté des frais de portage fixé à 1 559 500 euros ;

Considérant la TVA d'un montant de 6 900 € sur les frais de portage à ajouter au prix d'acquisition ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Domaine du 24 juin 2022,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

**ARTICLE I :** Approuve l'acquisition de l'immeuble sis 143 rue Diderot au prix de 1 559 500 euros (un-million-cinq-cent-cinquante-neuf-mille-cinq-cents euros) auquel s'ajoute 6 900 euros (six mille neuf cents euros) de TVA sur les frais de portage.

ARTICLE II : Autorise Madame le maire à signer l'acte authentique à intervenir entre la commune et l'EPFIF pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*